

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	11	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 24 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 20 avril 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 avril 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie, MM. BRUN Jérôme, CROCHET Jean, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine (donne pouvoir à Alain LE GAL), NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. MIGNÉ Hervé (donne pouvoir à Jocelyn POTIER), THUÉ Alain (donne pouvoir à Jean CROCHET), VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture des Sables
d'Olonne
Le : 27/04/2023
Et publication ou notification le :
27/04/2023

A été nommée secrétaire : Mme Stéphanie THIBAUD

2023_04_02 – Jurés d'assises 2024

Monsieur le Maire doit procéder publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale d'un nombre de noms triple de celui des jurés.

Pour la commune de Notre Dame de Riez, il y a 2 jurés donc le tirage au sort doit porter sur 6 personnes.

Monsieur le Maire procède au tirage au sort.

Sont désignés :

- 1 – MORISSEAU Michelle épouse FILLODEAU
- 2 – BOURMAUD Jessie
- 3 – TOUYERAS Pierre
- 4 – GRUNCHEC Flavie
- 5 – CAILLAUD Rachel épouse DILLET
- 6 – SY Ndiarre

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 27/04/2023
Le Maire,
Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Stéphanie THIBAUD